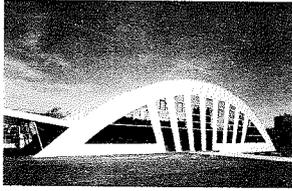


COLLEGE JULES FERRY



1, rue Joliot Curie

B. P. 40129

33706 MERIGNAC CEDEX

## MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS RENOUVELLEMENT MATERIEL DE CUISINE

### Marché public de fourniture :

Fourniture, livraison et installation d'un four électrique 20 niveaux vapeur + air pulsé et d'une sauteuse braisière gaz 170L.

### Service acheteur

COLLEGE JULES FERRY

1, RUE JOLIOT CURIE

BP 40129

33706 MERIGNAC CEDEX

**Pouvoir Adjudicateur :** Collège Jules Ferry Mérignac représenté par Mme LEMONNIER-RANCON, Principale.

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du collège Jules Ferry (Agence Comptable Lycée Daguin).

**Personne à contacter pour les renseignements administratifs et techniques :** Mme LEON  
Gestionnaire Tél. : 05.56.47.01.67 ou 06.69.73.90.76 courriel : [gest.0330146e@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0330146e@ac-bordeaux.fr)

### Procédure de consultation

Marché N° MC 2015/04 passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## CHAPITRE I : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet le remplacement et donc la fourniture, livraison et installation d'un four électrique 20 niveaux vapeur + air pulsé (voir annexe 1) et d'une sauteuse braisière à gaz de 170 litres (voir annexe 2).

Le descriptif technique est joint en annexe 1 et 2. Si les descriptions comportent des différences significatives par rapport à ce descriptif, les candidats doivent le signaler et le justifier.

Toutes les prestations liées à l'installation des appareils doivent être précisées et chiffrées.

## CHAPITRE II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A – Date et heure limites de dépôt des offres

LE 15 MAI 2015 A 15 HEURES

## **B – Modalités d’envoi**

Par voie postale, courrier électronique ([gest.0330146e@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0330146e@ac-bordeaux.fr)), ou remis au secrétariat du Chef d’Etablissement contre récépissé.

## **C – Adresse de réception**

Les offres doivent parvenir à l’adresse suivante :

COLLEGE JULES FERRY  
A l’attention de Madame la Principale  
1, RUE JOLIOT CURIE  
B. P. 40129  
33706 MERIGNAC CEDEX

## **D – Critères de choix avec pondération**

- 1- qualité du matériel, respect du cahier des charges et des services associés : **50%**.
- 2- prix **40%**.
- 3- conditions de livraison **10%**.

## **E – Coordonnées pour les demandes de renseignements**

Madame Léon 06.69.73.90.76

**Possibilité de visiter la cuisine du collège pendant les vacances scolaire sur rendez-vous.**

## **F – Variantes**

Les variantes sont acceptées.

# **CHAPITRE III : DISPOSITIONS DU MARCHÉ**

## **ARTICLE 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet le renouvellement d’un four électrique 20 niveaux vapeur + air pulsé, et d’une sauteuse à gaz de 170 litres (voir détails dans annexes 1 et 2).

## **ARTICLE 2 : Allotissement**

Le marché comporte 2 lots.

## **ARTICLE 3 : Détail des prestations**

Description technique et détail des lots :

### **Lot 1**

- 1 four électrique mixte vapeur, air pulsé + combinaison vapeur et air pulsé, 20 niveaux, à chariot d’enfournement, mode automatique, port USB, affichage sur écran d’accueil du manuel d’utilisation, mémoire de programme, nettoyage + détartrage automatique (voir annexe 1).

### **Lot 2**

- 1 sauteuse braisière gaz 170 litres, alimentation eau chaude et froide par rejet fixe commandé en façade, basculement par vérin électrique (voir annexe 2).

Pour les lots 1 et 2 l’offre doit tenir compte de l’ergonomie dans la cuisine et comprendre 3 journées de formation sur site avec réalisation de cuissons suivant les trames de menus établis dans l’établissement afin de permettre aux opérateurs d’optimiser rapidement l’utilisation du matériel. Les dates de formation seront fixées par le collège. L’ancien matériel doit être enlevé. Le marché sera attribué à l’offre la plus avantageuse dans le respect strict des critères énoncés ci-dessus et dans les annexes 1 et 2.

**Les entreprises doivent joindre à leurs offres un devis détaillé pour chacun des lots indiquant distinctement les frais de livraison et d'installation.**

#### **ARTICLE 4 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : fournitures courantes et services.

##### Qualité

Le matériel doit répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indique dans son offre la marque du matériel proposé.

Il doit fournir les caractéristiques techniques.

##### Livraison

Le candidat doit indiquer un délai de livraison et de mise en service.

Le matériel devra être livré et installé au plus tard semaine 35.

#### **ARTICLE 5 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement.
- Un devis détaillé.
- Les annexes 1 et 2 signées de l'entreprise candidate.

#### **ARTICLE 6 : Garanties**

Le délai de garantie détaillé doit être clairement indiqué.

#### **ARTICLE 7 : Prix, facturation et conditions de règlement**

##### **Les prix**

Les prix sont unitaires, fermes, établis hors taxe doivent faire figurer le montant de la TVA et le total des 2 éléments, ils sont réputés comprendre :

- Toutes charges fiscales, parafiscales, et autres taxes frappant la fourniture.
- Tous les frais inhérents au conditionnement, emballage, manutention, assurance, stockage, transport jusqu'au lieu de livraison et d'installation.
- Les sujétions éventuelles pour l'installation des matériels.
- Les surcoûts éventuels générés par l'intervention en lieu occupé (protection contre les nuisances et risques pour les utilisateurs du site).
- En cas d'intervention de plusieurs entreprises, les dépenses pouvant résulter de la coordination de celles-ci.
- Les prix du marché sont valables 120 jours.

##### **La facturation**

La facturation interviendra près la livraison.

Les informations concernant les différents équipements devront être clairement identifiées. Les factures porteront outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le type de matériel.
- La dénomination du service émetteur et son adresse.
- Les références administratives du marché.
- Les références du bon de commande.
- Les mentions exactes des prestations facturées.
- Le taux et le montant de la TVA.
- La date de la facture.

### **Mode de règlement**

Le paiement sera effectué selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation de la facture et de tout élément justificatif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans aucune autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du fournisseur payé directement. Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le montant des prestations sera réglé sur facture après service fait.

### **Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de 0.5 % du montant de la commande.

### **Article 8 : Remise en état des lieux**

A l'issue du marché la remise en état des lieux concernés par les travaux et l'enlèvement des déchets sont dus par le titulaire. Ces opérations sont comprises dans le délai d'exécution et dans le prix du marché. A défaut, ces opérations seront facturées au titulaire.

### **Article 9 : La mise en service**

La mise en service par le personnel qualifié du titulaire comprend la mise en marche, tous les essais des fonctionnalités du matériel et l'aide à la prise en main. Les 3 jours de formation indiqués au chapitre III article 3 ne concernent pas la mise en service.

### **Article 10 : Assurances**

Le titulaire ainsi que ses sous-traitants s'il y en a attestent qu'ils possèdent une police d'assurance les garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, immobilier ou mobilier, engageant leur responsabilité civile, ou celle de leur personnel et causé par la conduite des prestations prévues par le présent marché ou par les modalités de leur exécution.

Ils doivent pouvoir produire, sur demande une attestation de leur assureur indiquant la nature, le montant et la durée du marché. Le titulaire s'engage à produire la ou les attestations nécessaires à la couverture de la durée totale du marché. Les franchises souscrites par le titulaire restent à sa charge exclusive.

## **CHAPITRE IV : DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code de Travail.
- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et la candidature éliminée.

## CHAPITRE V : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom et prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité de l'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

**1°) m'engage**, conformément aux stipulations du présent document à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Mon offre m'engage pour une durée de 120 jours.

**2°) affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que la dite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

A \_\_\_\_\_, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »  
Et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte  
d'engagement

A :

Le :

Le Pouvoir Adjudicateur

La Principale

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.  
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Dans ce cas la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE

A ,LE

Le Titulaire

*AVERTISSEMENT :*

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre 1.*

*Il contient à la fois :*

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre 2)*
- *le cahier des clauses particulières (Chapitre 3)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitre 4 ET 5)*